

# CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 19 FEVRIER 2015

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Quinze, le dix neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christian DAIRE, Maire.

**Présents** : DAIRE Christian, CATTANEO Jacques, BOUCAU Marie Claude, CASTAINGT Betty, POUPOP Christian, RATEAU Christian, SESE DUVILLE Dominique, BALADE Jean François, BOUCAU Jean René, DOUMERC Marjorie, EL GORTE Aziz, FAVIER Jacques, JANUARD Jérémie, LABADIE Mireille, LEFRERE Alice, NORGUET Nadine, SOUPERBAT Danièle, BELLENGÉ Luigi,

**Excusés** :

Mme NERIS Nathalie a donné pouvoir à Mme LEFRERE ALice  
Mme CAUBIT Jacqueline a donné pouvoir à Mme CASTAINGT Betty  
Mme LEVEQUE Claire a donné pouvoir à M. Jérémie JANUARD  
M. SOUSA Jaime a donné pouvoir à M. Jean René BOUCAU  
M. Bernard LAMARQUE a donné pouvoir à Mme Marie Claude BOUCAU

**Secrétaire** : M. BELLENGE Luigi

**ORDRE DU JOUR :**

**I : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 janvier 2015**

**II : DÉCISIONS À PRENDRE :**

- PERSONNEL : signature d'un contrat CAE-CUI
- BOIS Communal : - Eclaircie du bois de Jean Blanc et travaux à effectuer au bois communal
- BUDGET : Ligne de trésorerie
- CdC sud Gironde : - autorisations d'urbanisme  
- Règlement local de publicité intercommunal
- ECOLE : Convention d'aménagement d'école : composition du comité de pilotage  
- Compte rendu de la rencontre avec le Directeur Académique de l'Education Nationale par

M. POUPOP

**III : INFORMATIONS :**

- DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- CCAS - présentation du bilan comptable CCAS 2014 pour budget prévisionnel 2015
- Commission sécurisation du stade : Date réunion

**IV : QUESTIONS DIVERSES :**

- Etc...

\*\*\*\*\*

Avant d'ouvrir la séance, le maire demande l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Consultation pour achat de photocopieurs
- Point sur les ESPACES VERTS
- Agenda 21

Le conseil municipal donne son accord.

**I : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 janvier 2015**

Après lecture, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance

**II : DÉCISIONS À PRENDRE :**

➤ **PERSONNEL : signature d'un contrat CAE-CUI** : Le maire rappelle l'accident de travail de M. ROY Christophe qui est toujours en arrêt dans l'attente d'un avis d'expert. Pour le remplacer, nous avons employé M. NODOT Pascal de Toulence qui a donné entière satisfaction.

Compte tenu que M. ROY reprendra son travail avec certaines restrictions, le maire, après avoir évoqué cette possibilité lors de la commission du personnel, propose de signer un contrat CAE-CUI avec M. NODOT qui est éligible à ce type de contrat, à compter du 01/03/2015 sur un temps complet. Il rappelle que le contrat CAE CUI est financé à 80% sur 20H de travail hebdomadaire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et la délibération suivante est adoptée :

**2015-02-01 : PERSONNEL - CAE CUI SERVICES TECHNIQUES**

Le maire expose à ses collègues que suite au congé pour accident de travail d'un agent, il y a lieu de recruter du personnel pour les services techniques.

Il propose de recruter une personne dans le cadre d'un contrat CAE-CUI sur 35 heures hebdomadaires, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015

Le Maire entendu, Le Conseil municipal après avoir délibéré,

**DÉCIDE** de recruter un agent dans le cadre d'un contrat CAE-CUI sur 35 heures hebdomadaires, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, pour les services techniques

**AUTORISE** le maire à signer ledit contrat.

➤ **BOIS Communal : - Eclaircie du bois de Jean Blanc et travaux à effectuer au bois communal :**

Le maire rappelle les contacts pris avec différentes entreprises pour le bois communal.

Tous les devis n'étant pas en notre possession, la décision relative au bois communal sera prise ultérieurement.

En ce qui concerne le bois longeant la voie ferrée, au lieu dit Jean Blanc, M. BOUCAU rappelle la proposition de réaliser une éclaircie sur les arbres Taeda pour un rapport estimé à environ 2300.00 €, mais le montant exact sera donné à la fin de la coupe.

Le maire propose de prendre la décision de réaliser ces travaux, ainsi que ceux de la parcelle communale longeant le délaissé de l'autoroute sur la Route de Landiras. La délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

**2015-02-2 : BOIS COMMUNAUX**

Le maire expose à ses collègues que suite à la visite de société d'abattage d'arbres dans le cadre de l'entretien des bois de la commune, la Sté ALLIANCE Forêts Bois de Bazas propose de procéder à une éclaircie dans le bois de Jean Blanc. L'estimation de cette coupe sera réalisée une fois terminée.

Le Maire entendu, Le Conseil municipal après avoir délibéré,

**DÉCIDE** : De procéder à une éclaircie des arbres Taeda du bois de Jean Blanc et des pins sur le délaissé de l'autoroute Rte de Landiras et de confier les travaux à la Sté Alliance Forêts Bois de Bazas.

**AUTORISE** le maire à signer le contrat à intervenir

➤ **BUDGET : Ligne de trésorerie :** Le maire rappelle la décision de l'année dernière de réaliser une

ligne de trésorerie pour pallier le manque de la trésorerie nécessaire au paiement des factures.

Cette dernière arrive à échéance le 4 mars, nous sommes obligés de reverser les 100 000€ prêtés.

Pour nous permettre de régler plus facilement les factures, le maire propose de réaliser une nouvelle ligne de trésorerie de 150 000 € sur 1 an. Le taux proposé est le même qu'en 2014 : EONIA +1.50% ou un taux fixe à 1.73%.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération suivante à l'unanimité des membres présents :

**2015-02-3 : Ligne de trésorerie :**

Le maire indique à ses collègues que la commune a réglé de nombreuses factures et qu'en attendant que les subventions soient versées, il est nécessaire de réaliser une ligne de trésorerie afin d'honorer toutes les factures en cours.

Il propose de signer une convention de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne pour un montant **de 150 000 € sur une durée de 12 mois.**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bordeaux, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**Article -1.**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, La commune de TOULENNE décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de **150 000 Euros** dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de TOULENNE décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- **Montant :** **150 000 Euros**
- **Durée :** **12 mois**
- **Taux d'intérêt applicable** **EONIA + marge de 1.50%**

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle à terme échu
- Frais de dossier : 250 Euros
- Commission d'engagement : 0 Euros
- Commission de gestion : 0 Euros
- Commission de mouvement : 0% du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non utilisation : 0.50% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen/périodicité liée aux intérêts.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit / ou par virement CRI-TBF du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

#### **Article-2**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

#### **Article-3**

Le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

➤ **CdC sud Gironde : - autorisations d'urbanisme** : Le maire propose, compte tenu que nous n'avons pas suffisamment d'informations sur la procédure d'examen et de délivrance des autorisations d'urbanisme, de reporter ce point à la prochaine séance du conseil municipal. Dans l'intervalle, une réunion aura lieu avec les services de la CdC afin d'avoir toutes les précisions nécessaires à notre décision.

➤ **CdC sud Gironde - Règlement local de publicité intercommunal** : Le maire informe ses collègues que la commune de Langon doit lancer un règlement de publicité communal. La communauté de communes ayant la compétence pour ce sujet, doit interroger toutes les communes afin de savoir si elles sont intéressées par une telle procédure.

Après discussion, les élus estiment que le règlement national sur lequel nous nous référons nous convient et qu'il n'y a pas lieu de le modifier. Le conseil municipal après avoir délibéré décide de faire savoir à la CdC du Sud Gironde que notre commune souhaite rester sous l'application du règlement national de publicité. La délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

#### **2015-02-4 : RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL**

La Communauté de Communes du Sud Gironde doit procéder conformément aux textes en vigueur à l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal.

Pour notre commune, le règlement national de publicité répond aux besoins de protection du cadre de vie. Vu l'article L 581-14 du code de l'environnement,

Vu la démarche qui va être entreprise par la CdC du Sud Gironde pour l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal,

Après en avoir débattu le conseil Municipal :

- **DECIDE** de faire savoir à la Communauté de Communes du Sud Gironde que notre commune souhaite rester sous l'application du règlement national de publicité.

➤ **Consultation pour achat de photocopieurs** : M. POUPOT indique à ses collègues que les photocopieurs de la mairie et de l'école arrivent en bout de vie. Il propose d'écrire un cahier des charges et demande aux élus d'autoriser le maire à lancer une consultation d'entreprises pour ces équipements. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents. La délibération suivante est adoptée :

#### **2015-02-5 : CONSULTATION POUR ACHAT PHOTOCOPIEURS :**

Le maire informe ses collègues qu'il y a lieu de procéder au remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école. Il propose de rédiger un cahier des charges et de consulter plusieurs entreprises pour cet équipement.

**Le maire entendu, le Conseil Municipal**, après avoir délibéré,

**DECIDE** de procéder au remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école

**AUTORISE** le maire à rédiger un cahier des charges et à lancer la consultation nécessaire auprès de plusieurs entreprises.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget 2015.

➤ **ECOLE :**

↳ **Convention d'aménagement d'école : composition du comité de pilotage :** Le maire rappelle que le conseil général a décidé lors de la commission permanente du 11 juillet 2014, de retenir la candidature de la commune pour la procédure de « convention d'Aménagement d'école ». Il rappelle que cette procédure permet de réaliser un plan de travaux et d'aménagement sur plusieurs années. Pour cela il y a lieu de créer un comité de pilotage qui va travailler sur le projet et établir des fiches actions de ce plan de travaux.

Ce dernier doit être composé de :

- le maire et des élus de la commune
- Un représentant de l'Inspection Académique de Bordeaux
- Un représentant du CAUE
- un représentant du conseil général
- un représentant du conseil général ADT

Le maire demande quels sont les élus intéressés par ce projet : MM DAIRE, CATTANO, POUPOT, BOUCAU Jean René et FAVIER.

La première réunion est fixée au mardi 31 mars 2015 à 13h30

Le maire propose la délibération suivante qui est adoptée à l'unanimité des membres présents :

**2015-02-6 : CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE - COMITE DE PILOTAGE**

Le maire rappelle la décision du conseil général de la Gironde en Juillet 2014, de retenir la candidature de la commune de Toulonne pour la procédure de « convention d'aménagement d'école ».

Il y a lieu de déterminer le comité de pilotage qui doit être composé de représentants de la commune, du conseil général, du CAUE et de l'Inspection Académique.

**Le maire entendu**

**Le conseil municipal** à l'unanimité des membres présents, décide de la composition suivante pour le comité de pilotage :

- Christian DAIRE, Maire et MM CATTANO Jacques - POUPOT Christian - BOUCAU Jean René - FAVIER Jacques
- Un représentant de l'Inspection Académique de Bordeaux : non communiqué
- Un représentant du CAUE : non communiqué
- un représentant du conseil général : M. POUGET Thierry
- un représentant du conseil général ADT : Mme GUTIERREZ Perrine

↳ **Compte rendu de la rencontre avec le Directeur Académique de l'Education Nationale par**

**M. POUPOT :** M. POUPOT fait un condensé des points abordés par le directeur d'académie :

**La Gironde et son école : Contexte**

- Plus grand département de France, 10725 Km2, 542 communes, 1 464 088 ha
- Diversités territoriales marquées
- hausse démographique constante, +8500 élèves dans le 1<sup>er</sup> degré, +7000 dans le deuxième en 5 ans

**Effectifs**

- 1<sup>er</sup> degré public 134 105 élèves : 6 857 professeurs
- 1<sup>er</sup> degré privé 12 951 élèves : 605 professeurs
- 2<sup>ème</sup> degré public 105 490 élèves : 7 395 professeurs
- 2<sup>ème</sup> degré privé 22 864 élèves : nombre de professeurs non évalué

**Établissements**

- Écoles publiques : 923
- Écoles privées : 69
- Collèges privés: 28
- Collèges publics : 104
- Lycées publics : 55
- Lycées privés : 25

**Objectifs : Six chantiers prioritaires :**

- La continuité des apprentissages - Le numérique à l'école
- Les élèves en situation de handicap - Le soutien à la ruralité
- L'éducation prioritaire - La formation des enseignants

**Rentrée scolaire 2015/2016**

**Réforme des rythmes éducatifs :**

- La généralisation des PEDT
- La modification du temps scolaire (POTS) est formellement déconseillée

- Les financements : pérennisation du fond de soutien (50€/enfant/an) ; aide caf (56€/enfant/an)

### Contrôle de l'obligation de scolarité :

- Le Maire doit signaler tout enfant non inscrit s'il en a connaissance

- Les parents ont obligation d'informer tous les ans la mairie si leur enfant bénéficie de l'enseignement à domicile.

Le maire remercie M. POUPOT pour son exposé.

M. BOUCAU souligne encore que des décisions impactant les budgets communaux sont prises au ministère, sans aucune concertation avec les communes.

### III : INFORMATIONS :

➤ **DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours** : le maire présente les affaires en cours :

M. EL GORTE Aziz, concerné, quitte la séance.

**N° 2015-TOUL-04** : Mr et Mme Aziz EL GORTE vendent une propriété (maison et terrain)

Sise n° 12D4 rue de Jean Cabos, Cadastrée section B n° 3452 d'une superficie de 682 m<sup>2</sup> ainsi que le quart indivis de la parcelle B 3453 (chemin d'accès commun) au prix de 191.000 €

**N° 2015-TOUL-05** : Les conjoints CABIREAU vendent un terrain Sis rue des Videaux, Cadastré section B n° 1262p d'une superficie de 1090 m<sup>2</sup> au prix de 60.500 €

**N° 2015-TOUL-06** : La SAS Girondine de Lotissement vend un terrain Sis Lotissement Hameau de Tourte, lot n°6, Cadastrée section B n° 3827 d'une superficie de 657 m<sup>2</sup> au prix de 56 000 €

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour toutes ces affaires. M. EL GORTE réintègre la séance.

➤ **CCAS - présentation du bilan comptable CCAS 2014 pour budget prévisionnel 2015** : Mme BOUCAU présente le bilan comptable du CCAS.

Mme BOUCAU rappelle son intervention lors du conseil municipal de décembre, relative au fonctionnement du CCAS et des aides qui sont accordées. Elle présente le budget sur 3 années qui permet de détailler les postes qui sont les plus utilisés. Au niveau des secours, elle indique que les aides : au restaurant scolaire, au paiement de l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères sont les plus importantes. Elle rappelle que tous les dossiers sont examinés au cas par cas et que sont prises en comptes les dépenses et les recettes des familles. Elle informe que la Croix Rouge demande une participation d'1.50 € par ration aux bénéficiaires plus une participation pour le lait et le beurre. S'étant rendue compte que certaines familles ne pouvaient pas les régler, elle a demandé au Président de cette association de facturer cette participation au CCAS de Toulouze.

### VARIATION des DEPENSES EXERCICES 2012 - 2013 -2014

EXERCICES	2 012	2013	2014
<b>SECOURS</b>			
Prêts remboursables	1 335,00	0,00	2460,00
Espèces			
Alimentaires	1 173,92	559,62	120,31
Repas scolaires	774,34	893,05	1113,80
transports scolaires		40,00	
Périscolaire	20,46		
Medical		166,00	40,00
Loyers			
Vêtements et mobilier			
ALSH + Crèche		179,10	55,25
Taxe d'habitation-Audiovisuel	156,00		135,00
Réparation véhicule	355,69	250,00	
Travaux raccordement EDF	1 143,14		
Ordures ménagères	250,48	500,03	817,05
Eau	311,49	359,71	644,96
Electricité	948,41	200,00	100,00
Gaz	0,00		
Assainissement	136,01	197,20	399,97
mutuelle		57,75	
téléphonie			24,97
<b>Total Secours</b>	<b>6 604,94</b>	<b>3 402,46</b>	<b>5 911,31</b>
<b>AUTRES</b>			

Subventions	5 752,00	6272,00	4852,00
Colis Croix Rouge			
Droits auteur SACD			198,71
Mission Locale (cotisation)	3 285,00	3227,50	3614,80
Abonnements UNCASS		103,00	104,00
Fournitures administratives		105,37	165,70
LOYER M. MENETRE		4425,29	4547,98
<b>Total Autres</b>	<b>9 037,00</b>	<b>14 133,16</b>	<b>13 483,19</b>
<b>FETES et CEREMONIES</b>			
Téléthon	75,48	78,19	91,28
Spectacle Noël école GB	500,00	1 500,00	600,00
Noël 3° Age (colis)	1 349,08	1511,08	2008,00
Goûter Noël école		133,20	
Chocolats de Noël			101,67
Repas des Aînés			1 789,50
<b>Total Fêtes et Cérémonies</b>	<b>1 924,56</b>	<b>3 222,47</b>	<b>4 590,45</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 566,50</b>	<b>20 758,09</b>	<b>23 984,95</b>
<b>POPULATION</b>			
	<b>2 628</b>	<b>2652</b>	<b>2630</b>
<b>Budget Prévisionnel Fonct Commune</b>	1 555 768,00	1640654,42	1645819,00
Participation Commune au CCAS	15 000,00	18000,00	18000,00
<b>Pourcentage/Budget Commune</b>	<b>0,96</b>	<b>1,10</b>	<b>1,09</b>
<b>Participation /habitant</b>	<b>5,71</b>	<b>6,79</b>	<b>6,84</b>

➤ **Commission sécurisation du stade : Date réunion.** Le maire rappelle l'occupation illégale des terrains du complexe sportif l'été dernier. Une commission composée de MM DAIRE, CATTANEO, RATEAU, LAMARQUE, JANUARD, BOUCAU Jean René, Mme CASTAINGT, LABADIE s'est formée. Il convient de réunir cette commission, la date du 30 mars à 20h30 est retenue.

➤ **Point sur les ESPACES VERTS :** Mme SESE DUVILLE rappelle que cette commission a été créée avec les élus et le personnel technique. Elle est réunie environ 3 fois par an sur une ½ journée et permet de faire le point sur l'état de la commune et sur le travail à exécuter. Elle fonctionne bien car les élus s'investissent et le personnel technique participe efficacement.

Tous ont passé le certiphyto, nécessaire à toute personne utilisant ou commandant des produits phytosanitaires.

L'objectif de la commission est de planter des fleurs et plantes qui n'ont pas ou peu besoin d'eau.

Un autre point noir, les îlots au centre de la RD1113 dans le bourg. La commission réfléchit et n'a toujours pas trouvé de solution. Mme SESE DUVILLE fait appel aux élus, si quelqu'un a des solutions, elles seront les bienvenues.

➤ **Agenda 21 :** M. BOUCAU fait le point sur la commission AGENDA 21 du 16 février dernier :

**Bilan des propositions pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2014 (réunion du 5 juin 2014) :**

**1 : information et sensibilisation au développement durable :** rédaction d'articles sur les thèmes prioritaires : économie d'eau, d'énergie, espaces verts :

- des articles ont été publiés sur le bulletin communal concernant les économies d'eau et d'énergie, les précautions d'utilisation des produits phytosanitaires.

**2 : kit développement durable :** mise à disposition systématique pour les manifestations de poubelles pour tri sélectif, gobelets plastiques récupérables (contact avec Langon et USSGETOM en cours) avec inscription sur la liste de demande de matériel :

- l'utilisation des poubelles pour le tri sélectif est actée. Par contre, la mise à disposition des verres réutilisables se heurte au problème de leur nettoyage : à ce jour, l'USSGETOM peut mettre à disposition (vente) des gobelets réutilisables, mais n'envisage pas de service de nettoyage. Celui-ci devrait être assuré par les utilisateurs (associations, commune...). Reste la solution proposée par le Conseil Général qui met à disposition gratuitement des gobelets réutilisables et en assure le nettoyage.

**3 : économies d'énergie :** poursuite du remplacement tubes & ballons fluos et remplacement des lampes défectueuses dans les bâtiments par des lampes basse consommation + quelques préconisations suite à l'audit « économie d'énergie » sur les bâtiments communaux:

- le remplacement des tubes et ballons fluos s'est poursuivi avec la mise en place de lampes bitension qui permettent d'optimiser les économies d'énergie : budget sur 2014 de 17000 €.

- dans les bâtiments communaux le remplacement des lampes défectueuses par des lampes basse consommation a été réalisé pour un budget en 2014 de 9000 €.

**4 : mise en place du compostage** au restaurant scolaire (participation à la sensibilisation des jeunes aux gestes éco citoyens) :

- L'aménagement de la plate forme et des abords a été réalisé fin 2014 sur le budget Agenda 21 pour une somme de 3650 €.

**5 : création d'un forum** centré sur les thèmes « Agenda 21 » sur le site internet de la commune :

- non réalisé en 2014

**6 : actualité de l'Agenda 21** sur le site internet :

- des informations sont sur le site.

**7 : poursuite et développement** des cheminements doux sur la commune :

- ouverture de la liaison impasse des Pins Francs / Hameau de Vincennes en octobre 2014.

**8 : réalisation d'une cartographie** des chemins doux de Toulence :

- projet reporté en 2015.

#### **Propositions pour 2015 :**

- continuer les actions menées en 2014

**1 : information et sensibilisation au développement durable** : poursuite de la rédaction d'articles sur le bulletin communal et sur le site internet concernant les économies d'eau et d'énergie, les précautions d'utilisation des produits phytosanitaires.

**2 : kit développement durable** : poursuite de la mise à disposition systématique pour les manifestations de poubelles pour tri sélectif. Pour les gobelets réutilisables, cette question sera abordée lors d'une prochaine réunion avec les représentants des différentes commissions pour envisager une solution : utilisation des kits du Conseil Général ou nettoyage en interne (associations ou commune) de gobelets type USSGETOM.

**3 : économies d'énergie** : poursuite du remplacement tubes & ballons fluos et remplacement des lampes défectueuses dans les bâtiments par des lampes basse consommation, mise en place de détecteurs de présence pour l'éclairage des pièces de passage + quelques préconisations suite à audit économie d'énergie sur les bâtiments communaux (à décider selon budget) .

**4 : mise en place du compostage** au restaurant scolaire (participation à la sensibilisation des jeunes aux gestes éco citoyens) : installation des composteurs le 4 mars 2015 sur la plate forme à l'école G. Brassens. Un article sera publié sur le bulletin.

**5 : création d'un forum** centré sur les thèmes « Agenda 21 » sur le site internet de la commune : la commission Communication prévoit de mettre en œuvre le forum courant 2015.

**6 : actualité de l'Agenda 21** sur le site internet : actualiser les informations.

**7 : poursuite et développement** des cheminements doux sur la commune.

**8 : réalisation d'une cartographie** des chemins doux de Toulence : projet à réaliser en 2015 (C. DAIRE/ J. JANUARD)

- proposer de nouvelles actions en 2015 :

**1 - obtention du label « territoire BIO engagé »** : ce label distingue les collectivités exemplaires dans le domaine « bio ». Il s'adresse aux collectivités qui ont réussi à atteindre les préconisations du Grenelle de l'Environnement en matière de surface agricole cultivée en bio (> 6%) ou d'approvisionnement de leur restauration collective (au moins 20% de produits bio dans les menus) (cf. plaquette « Elus & territoires » n° 68).

**2 - étude de faisabilité** pour produire de l'électricité à partir de panneaux photo voltaïques sur les toits des bâtiments communaux dans le cadre de l'autoconsommation, l'objectif étant de réduire la facture énergie.

**3 développer l'information** sur les méthodes permettant la diminution de déchets.

**4 - espaces verts** : lors d'abattages ou de coupes sanitaires, pour chaque arbre coupé et/ou mort remplacement par 2 arbres plantés.

**5 - étude de faisabilité** pour l'achat d'un camion électrique pour l'entretien des espaces verts et voirie.

M. BALADE qui sort d'une réunion de l'USSGETOM indique que l'entreprise de location de vaisselle de Langon a fait une proposition de nettoyage des verres pour un coût de 0.5 cts le verre.

M. RATEAU indique que toutes les associations sont informées de cette possibilité mais qu'à ce jour, il n'a pas eu de retour.

M. BOUCAU propose une réunion de la commission Agenda 21 et de toutes les commissions le 17 mars à 18h30.

#### **IV : QUESTIONS DIVERSES :**

- **Déchetterie** : M. BALADE indique que la déchetterie de Langon est détruite. Les administrés peuvent déposer leurs déchets à l'ancienne déchetterie de Toulonne jusqu'à la fin des travaux.

**Déchets verts** : M. BALADE a obtenu le détail du tonnage des déchets verts de 2014 : 114.5 tonnes. Les élus souhaitent savoir comment vont être compensées les 8 semaines sans ramassage de l'année 2014 qui ont été payées par la commune. Nous n'avons toujours pas eu de réponse à notre courrier.

**Container à Gavach** : M. BALADE indique qu'il a été remplacé, car la benne l'a avalé, ce dernier étant cassé.

**Dépôt sauvage à Gavach** : M. BALADE s'est rendu sur place avec le policier municipal. Un tas énorme, environ un camion est à enlever. Il se trouve sur une parcelle d'un particulier. Il convient de voir qui doit le faire enlever, un courrier sera envoyé au propriétaire.

- **Mutualisation des polices municipales de Langon et Toulonne** : Mme LABADIE demande où en est cette affaire. Le maire répond que la commune de Langon n'avance pas sur le projet et que les fiches de poste des PM langonnais ne sont pas encore rédigées. Nous sommes toujours dans l'attente.

- **Déchets verts** : Mme LABADIE demande à quelle date le ramassage commencera. Le maire indique que la décision sera prise après le budget, suivant les finances de la commune.

- **Commission culture** : une commission élargie à tout le conseil municipal aura lieu le 10 mars 2015 à 18h30

- **Prochain conseil municipal** : Jeudi 19 mars 2015 à 20h30

La séance est levée à 23h10.

**Le maire**

**Les Conseillers Municipaux**